

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2026 – 19H00

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 28 avril 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON (arrivée à 19h11), M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, M Jean Marie MAHIEU, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée : Mme Nathalie LEFRANC donne pouvoir à Mme Karine FRANÇOIS.

Était absente et excusée : Mme Laure DENIS.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 13 Nbre de votants : 14

Présence de Joachim HAY, animateur de la commune et d'un journaliste de la Manche Libre.

ORDRE DU JOUR

- * Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2026 ;
- * Indemnités de fonction des élus – modificatif ;
- * Droit à la formation des élus ;
- * Approbation du règlement intérieur du conseil municipal – mandat 2026 ;
- * Désignation du représentant des communes peu denses de Pré-Bocage Intercom en tant que titulaire au sein du comité de programmation LEADER ;
- * Proposition de candidats pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;
- * Avancement de grade d'un agent ;
- * Présentation des commissions communales et intercommunales ;

Questions diverses

- * Présentation par Joachim du travail de l'équipe d'animation ;
 - * Tirage au sort du jury d'assise ;
 - * Village fleuri ;
 - * Renouvellement du guide pratique dans l'agenda communal 2027 – demande de photos.
-

Désignation des secrétaires de séance ;

Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU sont désignées secrétaires de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2026 ;

Laure DENIS a indiqué au secrétariat qu'elle souhaitait faire des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil municipal. N'ayant pas reçu ses observations, il est accepté de reporter l'arrêté du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 14 avril au conseil du 5 juin.

L'ordre des sujets à aborder est revu du fait de l'intervention de Joachim HAY.

* Présentation par Joachim HAY du travail de l'équipe d'animation ;

Présentation du service animation et des missions par Joachim HAY :

1. Joachim HAY : 51 ans. Employé depuis 2000 (emploi jeune pendant 5 ans → animateur territorial)
 - **Convention avec AS Cahagnes** : Gestion administrative, financière & sportive (entraînement et matchs des jeunes), organisation de manifestations extra-sportives, des stages multi-activités.
 - **Convention avec Loisirs A Cahagnes** : Ecole des sports du PS au CM2 (mardi & jeudi), entretien physique pour adultes (mercredi), direction du centre d'été (4 semaines) avec accueil de loisirs pour les 3/11 ans et mini-camps pour les 11/15 ans.
 - **Convention avec Pré Bocage Intercom** : Direction du centre de loisirs sur les petites vacances scolaires (1 semaine à la Toussaint, Noël, Hiver et Printemps).
 - **Mise à disposition à l'école élémentaire** : EPS à l'école, encadrement ponctuel sur des sorties scolaires ou classe découverte.
 - **Animation du Conseil Municipal des Jeunes** avec 2 élus référents.

Emploi du temps : 35h / semaine : du mardi au samedi sur le temps scolaire & du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

2. Alexis LUBIN : 24 ans. Licencié au club depuis 6 ans / animateur au centre
 - BPJEPS activités pour tous avec le club de mai 2022 à juillet 2023 (organisation de la Journée féminine).
 - BACHELOR marketing & événementiel dans le sport avec le club de septembre 2023 à juillet 2024.
 - CDD 1 an avec le club (23 heures / semaine) + CDD d'accroissement d'activités avec la mairie de septembre 2024 à juillet 2025.
 - CDI avec le club depuis août 2025 + CDD 3 ans avec la mairie depuis septembre 2025.

A. **Contrat mairie** : 12h / semaine sur le temps scolaire (lissées sur l'année) :

→ ***Convention avec Loisirs A Cahagnes*** : Ecole des sports du PS au CM2 (mardi & jeudi) : 3h.

→ ***Mairie*** : Temps méridien à l'école élémentaire de 12h à 13h30, organisation d'activités (sportives, jeux de société...) par classe : 6h.

→ ***Mairie*** : Intervention EPS à l'école élémentaire : encadrement, accompagnement en sortie scolaire (rencontres sportives, piscine...) : 3h.

B. **Contrat club** : 27h / semaine

→ Gestion administrative : Préparation de séances. Gestion matérielle : inventaire et maintenance.

→ Encadrement et entraînement des catégories jeunes des U7 à U15 (mercredi & samedi).

→ Encadrement des seniors féminines (mercredi).

→ Aide à l'organisation de manifestations extra-sportives, organisation et encadrement des stages multi-activités.

Points positifs :

De – en – de bénévoles au club. 120 jeunes à encadrer le mercredi & samedi. Création des stages multi-activités pour nos licenciés. Développement de la section féminine senior.

Qualité des interventions. Apprécié par les enfants. Beaucoup moins de problèmes ou conflits entre enfants sur le temps du midi avec mise en place d'activités diverses. Sécurisation sur le trajet de la cantine à la salle Edeline.

Possibilité d'accroître le nombre d'enfants à l'école des sports du mardi & jeudi.

Educateur qualifié et disponible pour l'école élémentaire.

3. Clélia AUFFRAY : animatrice au centre (apprentie).

BPJEPS activités pour tous avec la mairie de septembre 2025 à octobre 2026 (mise en place d'une journée sportive avec les classes de l'école élémentaire : faire découvrir des sports et les inciter à avoir une activité sportive).

- ***Convention de mise à disposition avec AS Cahagnes*** : Intervention à l'école de foot le mercredi avec les jeunes (entraînement) : 7h30.

- ***Convention de mise à disposition avec Loisirs A Cahagnes*** : Ecole des sports du CE2, CM1 & CM2 (jeudi) : 1h30.

+ Animatrice du centre d'été (4 semaines) avec accueil de loisirs pour les 3/11 ans.

- ***Convention de mise à disposition avec Pré Bocage Intercom*** : Animatrice du centre de loisirs sur les petites vacances scolaires (1 semaine à la Toussaint, Noël, Hiver et Printemps).

- **Mairie** : Temps méridien à l'école élémentaire de 12h à 12h45 & à l'école maternelle de 12h45 à 13h30 : organisation d'activités (sportives, jeux de société...) par classe : 3h.
- **Mairie** : Intervention EPS à l'école élémentaire : encadrement, accompagnement en sortie scolaire (rencontres sportives, piscine...) : 4h.
- **Mairie** : Intervention EPS à l'école maternelle : encadrement, accompagnement en sortie scolaire (rencontres sportives, piscine...) : 5h.

Coût pour la commune : 10 212,15 € pour une année.

Points positifs :

De – en – de bénévoles au club. 120 jeunes à encadrer le mercredi & samedi. Bénévolat pour l'encadrement d'une équipe le samedi.

Qualité des interventions. Appréciée par les enfants (voir bilan des directrices).

Sécurisation sur le trajet de la cantine à la salle Edeline.

Animatrice permanente, qualifiée et fortement appréciée pour le centre de loisirs sur les différentes vacances scolaires car difficulté à recruter des animateurs notamment sur les petites vacances à cause des études et de l'éloignement des étudiants. Effectif en hausse donc besoin d'animateurs référents.

Possibilité de poursuivre son cursus par une nouvelle formation en alternance à partir de septembre 2026 : « Chargé de développement d'une structure sportive ». BAC + 2

- Mise en œuvre de projets de développement d'une structure ou d'un service (développement des infrastructures, activités en milieu scolaire...)
- Organisation et préparation d'événements sportifs (promotion du sport féminin...)
- Développement d'une politique sportive (favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, programme sport/santé auprès du 3^{ème} âge...)

« Structuration » du service animation de la commune avec diversification d'offres de pratique et auprès des différents publics comme de moins en moins de bénévoles dans les associations sportives ou de loisirs. Travail en équipe avec 2 jeunes animateurs hyper dynamiques. Rôle de formation auprès de jeunes du territoire (projet professionnel).

QQ objectifs : **Renforcer la cohésion sociale** (Favoriser les rencontres entre habitants, créer du lien intergénérationnel). **Dynamiser la vie communale** (Organiser des événements culturels, sportifs et festifs). **Répondre aux besoins de la population** (Activités pour enfants, jeunes, adultes et seniors). **Soutenir le développement local** (Collaboration avec associations, partenariats avec écoles, clubs et entreprises)

Il y a une volonté de former des jeunes pour la relève et la continuité du service.

Clélia AUFFRAY souhaiterait poursuivre son cursus au sein de la commune. Elle a besoin de connaître la position du conseil municipal pour savoir si elle doit chercher un autre employeur pour l'alternance de l'année qui suivra. Elle aura pour objectif de créer un événement, développer un service mais l'école est consciente qu'elle fera de l'animation.

Le niveau de rémunération augmentera un peu car elle passera en tranche « 21 ans » à partir de mai 2027.

Emmanuelle BEIGNON évoque le sujet du PEDT : Projet Educatif De Territoire : il faudrait que la municipalité soit actrice. A voir si cela peut rentrer dans un projet de formation pour l'année prochaine.

Il est demandé l'avis du conseil municipal.

Sebastien KOSLOFF pense que c'est bien d'avoir des personnes motivées : Clélia est très ouverte, c'est un bon élément.

Etant donné qu'elle intervient pour des activités organisées par le LAC et le centre des petites vacances de PBI, il est demandé s'il serait possible que ces entités versent une participation à la commune.

Jean-Claude DUHAMEL pense qu'il serait bien qu'elle ait un entretien avec les élus pour parler de son avenir. Emmanuelle BEIGNON propose de la rencontrer avec Pascale GASNIER MENANTEAU pour l'informer de notre satisfaction quant aux actions qu'elle mène pour la commune et notre intérêt sur son parcours. Il pourrait lui être proposé des actions dans le cadre de son cursus et pouvant répondre aux objectifs du PEDT. Le retour des directrices d'école est très positif.

Emmanuelle BEIGNON insiste sur le fait qu'elle ne souhaite pas se prononcer sur la continuité de son parcours au sein de la commune le soir où elle en a eu la présentation. Elle estime qu'il faut un temps de réflexion et d'entretien avec la principale intéressée.

Constat est fait qu'elle fait l'unanimité et qu'il est émis un avis favorable pour qu'elle continue sa deuxième année au sein de la commune.

*** Tirage au sort du jury d'assise ;**

Répartition des pochettes « millier, centaine, dizaine et unité » entre Sébastien KOSLOFF, Eddy LEFORTIER, Marion DELARUE et Karine FRANÇOIS.

Recherche dans la liste électorale par Guillaume DUJARDIN.

Il convient de désigner 3 habitants de la commune :

1er tirage : 117. = pas de nom pour les nombres supérieurs à 1140.

2ème tirage : 0479 = Théo JARDIN né le 24/02/2000

3ème tirage : 1096 = Evan PICARD né en 2005 donc pas possible car il faut être né avant le 31/12/2003.

4ème tirage : 12... = pas de nom pour les nombres supérieurs à 1140.

6ème tirage : 0692 = pas de nom à ce numéro

7ème tirage : 0662 = Jean-Yves LESEAULT

8ème tirage : 0593 = Estelle TASSE

Les personnes tirées au sort vont recevoir un courrier de la commune.

Départ de Jean-Marie MAHIEU à 20h17.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 12 Nbre de votants : 13

Reprise des délibérations en suivant l'ordre du jour.

* Indemnités de fonction des élus – modificatif ;

Les fonctions de Maire, d'adjoints au Maire et de conseillers municipaux ayant reçu délégation de fonction du Maire par arrêté, ouvrent droit au versement d'indemnités de fonction. Dans les communes de 1000 habitants et plus, le Conseil Municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème.

L'arrêté municipal de délégation de fonction de Madame Karine FRANÇOIS et les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales fixent des taux maximaux. Il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux élus ayant délégation de fonction.

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour modifier le tableau des indemnités de fonction des élus.

Le Conseil Municipal approuve le tableau récapitulatif ci-dessous des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et au conseiller municipal délégué.

Commune de CAHAGNES Population de 1000 à 3499 habitants	Nom prénom	Fonction	Taux (% de l'IB terminal)
	DUJARDIN Guillaume	Maire	45
	LEMARCHAND Sandra	Adjoint	14
	KOSLOFF Sébastien	Adjoint	14
	GASNIER-MENANTEAU Pascale	Adjoint	14
	DUHAMEL Jean-Claude	Adjoint	14
	FRANÇOIS Karine	Conseillère déléguée	6

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 13 voix « pour ».

* Droit à la formation des élus ;

Conformément aux articles L.2123-12 à L.2123-16 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal bénéficient d'un droit à la formation adaptée à leurs fonctions.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

- Les orientations générales du droit à la formation des élus ;
- Les crédits budgétaires ouverts à ce titre.

Les formations éligibles aux financements publics sont uniquement des formations liées à l'exercice du mandat d' élu local. Les organismes de formations doivent obligatoirement avoir reçu un agrément par le ministre chargé des collectivités territoriales, après avis du conseil national de la formation des élus locaux (CNFEL).

Les frais d'enseignement, de déplacement, de séjour et éventuellement de perte de revenus, résultant de l'exercice du droit à la formation, donne droit à un remboursement par la collectivité dans les conditions prévues par la réglementation.

Le montant total des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la collectivité.

Un tableau des actions suivies financées par la collectivité est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

Le Conseil Municipal décide que chaque élu pourra bénéficier des droits à la formation selon les conditions indiquées ci-dessus.

Le montant des dépenses sera fixé dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année.

Chaque élu acquiert un crédit annuel de 400 € sur son DIF.

Obligation pour les collectivités : Les conseils municipaux doivent, dans les trois mois suivant leur renouvellement, délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres. Ils déterminent les orientations et les crédits alloués à ce titre.

Formation obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants : Une formation doit être organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Financement : Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité, sous réserve que l'organisme soit agréé par le ministre de l'Intérieur.

Congés spécifiques : Les élus salariés peuvent demander à leur employeur un congé de **18 jours** pour suivre des formations, pour toute la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 13 voix « pour ».

*** Approbation du règlement intérieur du conseil municipal – mandat 2026 ;**

L'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois après son installation ».

Le règlement intérieur du précédent conseil municipal a été envoyé à chaque conseiller avec la convocation au conseil municipal.

Il est présenté les principales dispositions contenues dans le règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil.

Quelques modifications ont été apportées :

Page 13 : les nouvelles commissions sont nommées depuis la réunion du 14 avril 2026.

-Commission n°1 : Services à la population (vie civile et relations citoyennes, communication, vie associative, culture et évènementiel, éducation, jeunesse et sport, solidarité).

-Commission n°2 : Espaces publics et environnement (bâtiments communaux, espaces verts, voirie, cimetière, terrains de sport, énergie, eau et propreté, transition écologique, développement durable).

-Commission n°3 : Administration Générale et Ressources (organisation administrative, budget, prospective financière, ressources humaines, affaires juridiques, assurances, commande publique, moyens logistiques, Plan communal de Sauvegarde, logements communaux).

-Commission n°4 : Aménagement et attractivité (développement économique, commerce, urbanisme et foncier, patrimoine, monuments, tourisme, salles et gîtes).

Page 15 : nouvel article ajouté - Article 27 : droit d'expression de l'opposition.

L'article L.2121-27-1 du CGCT prévoit un droit d'expression pour les élus n'appartenant pas à la majorité. Un espace sera donc réservé à cet effet dans l'Actu Cahagnaise, bulletin d'information de la commune, à raison d'un quart de page maximum. Cet espace est strictement réservé à la communication en lien avec les affaires de la commune et ne devra pas comporter de propos injurieux ou diffamatoires.

Il est proposé d'adopter le règlement intérieur tel que modifié.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal avec les modifications apportées.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 13 voix « pour ».

*** Désignation du représentant des communes peu denses de Pré-Bocage Intercom en tant que titulaire au sein du comité de programmation LEADER ;**

Le Département du Calvados a été retenu dans le cadre de l'appel à candidatures régional LEADER pour la période 2023-2027.

À ce titre, le territoire dispose d'une enveloppe destinée à soutenir des projets innovants, contribuant au dynamisme et à l'attractivité des zones rurales tout en favorisant les coopérations. Le programme LEADER est piloté par un comité de programmation composé de deux collèges : un collège public et un collège privé. Cette instance, qui se réunit trimestriellement, veille au bon fonctionnement du programme. Elle est notamment chargée de sélectionner les projets financés par les fonds LEADER et d'en suivre l'avancement.

Ce comité comprend 16 binômes pour le collège public (élus communautaires et élus de communes peu denses) et 17 binômes pour le collège privé (représentants d'associations, d'entreprises, etc.).

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein de ce comité de programmation.

Le rythme des réunions est d'une par trimestre. Les dossiers doivent répondre à 8 critères et des enveloppes peuvent être allouées jusqu'à 80 000€.

Sandra LEMARCHAND précédemment désignée, se porte de nouveau candidate. La Présidente est Stéphanie LEBERRURIER, maire de Villers-Bocage.

Il est proposé de nommer Mme Sandra LEMARCHAND pour assurer ces missions en tant que Titulaire.

Etant précisé que Mme Sandra LEMARCHAND, intéressée à la présente délibération, ne prend pas part au vote.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 12 voix « pour ».

*** Proposition de candidats pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;**

Vu les élections municipales du 20 mars 2026 et Conformément à l'article 1650 (1) du Code Général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune pour la durée du mandat municipal.

La nouvelle Commission Communale des Impôts Directs sera composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Elle est réalisée à partir d'une liste de 24 contribuables (remplissant les conditions inscrites au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts) proposée par délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, prenant acte de ce qui précède, propose les personnes ci-dessous, candidates à la Commission Communale des Impôts Directs :

- Président : Guillaume DUJARDIN
- Mickaël HAUSSIN
- Isabelle CLOMESNIL
- Philippe LEMARDELE
- Hélène MOREAU
- Pascale GASNIER-MENENTEAU
- Nathalie LEBRET
- Emmanuelle BEIGNON
- Odile SCELLES
- Jean-Claude DUHAMEL
- Laurence CHARPENTIER
- Karine FRANÇOIS
- Antoine HAY
- Sandra LEMARCHAND
- Philippe LECONTE
- Sébastien KOSLOFF
- Nathanaëlle LEBLOND
- Nathalie LEFRANC
- Jean-Michel MENNELET
- Eddy LEFORTIER
- Alexandra BOESSEL
- Jacques SENEAL
- Martial TABARD
- Ludovic MULLOT
- Marion DELARUE

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 13 voix « pour ».

*** Avancement de grade d'un agent ;**

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais d'un avancement à l'ancienneté. Cela fait 8 ans qu'il est dans la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

AU 01 JUIN 2026			
POSTE A SUPPRIMER	NOMBRE	POSTE A CREER	NOMBRE
Adjoint technique : 35/35ème	1	Adjoint technique principal de 2ème classe : 35/35ème	1

Cela donnerait une augmentation de salaire d'environ 8 € / mois pour l'agent qui serait son premier avancement.

Sébastien KOSLOFF et Eddy LEFORTIER ont rencontré les agents techniques il y a 10 jours. Au départ, l'agent était bloqué et ne parlait pas trop. Il est rappelé qu'il avait été embauché car il était peintre. Il lui a été demandé de peindre une classe cet été ce qu'il a refusé argumentant qu'il ne voulait plus faire de peinture car il estime ne pas être rémunéré à la hauteur de son niveau CAP peinture. Il a fini par accepter de peindre ladite classe.

Il est rappelé que cet agent a eu un avertissement il y a quelques temps pour avoir refusé d'accomplir des tâches demandées par sa hiérarchie. En termes de management, accepter cet avancement de grade serait un non-sens. Il serait plutôt souhaitable de laisser passer l'année pour voir s'il se comporte mieux et réétudier la possibilité de cet avancement en fin d'année.

Il est reconnu que cet agent « a de l'or dans les mains » mais il a eu une sanction et il n'est pas envisageable de répondre favorablement à ce sujet.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 0 voix « pour », 9 « contre » et 4 « abstention » (Guillaume DUJARDIN, Karine FRANÇOIS, Nathalie LEFRANC et Emmanuel ANGOT) concernant cette création de poste refuse cette modification du tableau des emplois et souhaite conserver le poste d'adjoint technique.

Sébastien KOSLOFF indique qu'il rencontrera l'agent pour lui faire part de cette décision et du report à la fin de l'année en fonction de son comportement.

Il faudra vérifier s'il y a un effet rétroactif si l'on reporte la date d'avancement.

* **Présentation des commissions intercommunales ;**

Guillaume DUJARDIN et Sandra LEMARCHAND présentent les commissions intercommunales avec leurs vice-présidents et les dates des commissions.

La demande est qu'au moins un conseiller municipal puisse faire partie d'une commission pour que la commune soit représentée dans chaque instance.

COMMISSIONS PBI	Jour et heure	Elu
Culture	Jeudi : 18h	Pascale GASNIER-MENANTEAU et Nathalie LEFRANC
Enfance, jeunesse et famille	Mardi : 18h	Karine FRANÇOIS
Cadre de vie	Lundi : 18h	Sandra LEMARCHAND
Ressources humaines et financières	Mardi matin	Bureau Intercom
Développement économique, tourisme	Mercredi : 17h30	Jean-Claude DUHAMEL
Assainissement	Mardi : 17h30	Emmanuelle BEIGNON
Environnement	Jeudi : 9h	Guillaume DUJARDIN
Urbanisme-Scot	Jeudi : 18h	Sébastien KOSLOFF
Valorisation Collecte et Recyclables	Lundi : 18h	Emmanuel ANGOT
Voirie, bâtiments et espaces verts	Lundi : 10h	Philippe LEMARDELÉ

Il est à espérer que les réunions du mardi ne tombent pas les jours de notre conseil municipal.

* Questions diverses

- Village fleuri ;

Philippe LEMARDELÉ a un dossier à remplir avant le 15 mai : en cours.

Il évoque le projet d'installation des bacs à fleur. Compte tenu des missions demandées aux agents techniques pour les semaines à venir, il est proposé de ne pas les solliciter pour la construction des bacs qui sera faite par les élus. Il faut acheter le bois.

- Renouvellement du guide pratique dans l'agenda communal 2027 – demande de photos.

Sandra LEMARCHAND indique que l'agenda communal 2027 est en construction et qu'il convient d'y mettre de nouvelles photos. Il est donc demandé aux élus de transmettre les photos qu'ils pourraient avoir, au secrétariat de mairie. Etant donné que cet agenda fait suite à un nouveau mandat, les photos de chaque élu y seront insérées.

- Prochaine réunion du **conseil municipal** : vendredi 5 juin à 18h30 (sur acceptation des membres).

- **Frelons asiatiques** : le tableau recensant les personnes qui ont récupéré des pièges est remis à Philippe LEMARDELÉ pour les contacter et comptabiliser le nombre de reines piégées.

- Cérémonie 8 mai :

Il n'y aura pas de pot, le dépôt de gerbe se fera à 11h au monument aux morts.

- Congés élus :

Pascale GASNIER MENANTEAU fait passer un tableau pour que les élus indiquent les dates de leurs congés d'été.

- Travaux cantine :

Karine FRANÇOIS et Jean-Claude DUHAMEL font un bilan :

7/05 : pose de barrières sur le site,

11/05 : l'entreprise de terrassement arrive pour poser la base et faire le terrassement,

27/05 jusqu'au 3/06 : désamiantage donc pas de foot le 27/05 puisque le site sera inaccessible au public,

4/06 : intervention du maçon

Prochaine réunion de chantier le 22/05.

A noter que le branchement n'avait pas été prévu dans le projet (on va passer sur un tarif jaune) : le coût du raccordement de 90 mètres (tranchée + câbles) n'est pas encore indiqué mais cela va représenter une augmentation conséquente.

- Initial (vêtements de travail) :

Eddy LEFORTIER a rencontré la commerciale : le contrat court depuis août 2023 avec une dotation de vêtements aux 2 agents techniques de 10 tee-shirts, 4 pantalons, 2 vestes... s'il y a besoin de les remplacer cela est facturé. Le pantalon a une valeur de 300 €. Le contrat a été signé pour 4 ans et dure jusqu'en août 2027.

Eddy LEFORTIER se renseigne pour équiper les agents complètement : comment peut-on gérer le lavage ? Il va se renseigner auprès de la Bacer et Nathalie Pressing pour avoir des devis.

Il est remarqué qu'il faudrait aussi prévoir que le véhicule soit floqué et qu'il y ait un gyrophare ainsi que des bandes réfléchissantes.

- Cérémonie du 8 mai :

Il n'y aura pas de pot par la mairie, le dépôt de gerbe se fera à 11h au monument aux morts.

- Pot de l'ascension :

La messe sera à 10h30. Rendez-vous à la salle pour la préparation à 10h30.

Sandra LEMARCHAND a demandé à la secrétaire comptable les factures de l'année précédente pour commander des quantités équivalentes auprès de la boulangerie pour les chouquettes, de la cave pour le vin blanc et pétillant. Le reste des courses : jus de fruits et divers seront pris à l'épicerie.

Prévoir de la nappe et de la décoration type fleurs si certains peuvent en apporter.

Monsieur le Maire évoque qu'il serait bien de réfléchir sur des vins d'honneur avec des produits provenant de nos producteurs locaux.

- 30/05 : - journée de la terre organisée par PBI.

- **festival du patrimoine normand** : Pierres en lumières du 29 au 31 mai 2026, mise en valeur des vitraux de l'église le soir. L'ACHC présentera une exposition sur la reconstruction de l'église le vendredi 29 mai de 17h à 19h, sur un fond musical de l'organiste Marcel DUPRÉ.

Remarque est faite que les clocher n'éclaire plus. Sébastien KOSLOFF doit en parler au SDEC lors d'une réunion jeudi soir.

- Fête de la musique : le comité de jumelage va organiser une soirée le 20 juin.

- Site internet de la commune :

Emmanuelle BEIGNON demande s'il serait possible de faire un calendrier pour indiquer toutes les manifestations organisées par la commune et les associations.

- Arrêts maladie :

1 agent technique est en arrêt depuis ce jour et 2 agents qui interviennent aux écoles et à l'entretien des gîtes sont en arrêt.

Un appel à la solidarité est fait pour faire le ménage au centre d'accueil mercredi 6 mai à partir de 17h30 ainsi que la semaine prochaine puisqu'il sera reloué à partir du jeudi de l'Ascension.

Séance levée à 22h23

Procès-verbal approuvé le 05 juin 2026 et publié sur le site internet le 11 juin 2026.

Le Maire,
M. Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER MENANTEAU.